RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

UNIVERSITÉ DE TOULOUSE III INSTITUT NAT POLYTECHNIQUE

MASTER

Vu le code de l'éducation;

Vu le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 99-747 du 30 août 1999 relatif à la création du grade de mastaire, notamment son article 2, alinéa 2;

Vu le décret n° 2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master;

Vu l'arrêté ministériel du 21 juin 2011 relatif à l'habilitation de l'Université de Toulouse III, du INSTITUT NATIONAL POLYTECHNIQUE DE TOULOUSE à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par M. VICHEKA PHOR, né le 13 janvier 1988 à PHOM PENH (CAMBODGE), en vue de son inscription au master ; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressé a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

Le diplôme de MASTER SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ, à finalité PROFESSIONNELLE, Mention INFORMATIQUE, spécialité CONCEPTEUR EN ARCHITECTURE DE MACHINES ET SYSTÈMES INFORMATIQUES

est délivré à M. VICHEKA PHOR

au titre de l'année universitaire 2013–2014, et confère le grade de master, pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés.

Fait à TOULOUSE, le 15 décembre 2014

Le titulaire

Ka

Le Président

B Monthubet

Bertrand MONTHUBERT

Le Recteur d'Académie, Chancelier des universités

Hélène BERNARD

N

TOULIII 10884958

/2014201307908